Nations Unies A/59/304

Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 85 d) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique macroéconomique : produits de base

Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 57/236 du 20 décembre 2002. Les cours des produits de base ont considérablement augmenté en 2003 et au premier semestre de 2004, en particulier pour les minéraux, alors que les prix des produits agricoles se sont élevés plus lentement. Ces hausses étaient imputables essentiellement à la relance générale de l'économie et à l'accroissement rapide de la demande en Asie, notamment en Chine. Le rapport fait également le point sur les progrès réalisés récemment dans les négociations à l'Organisation mondiale du commerce, en particulier celles relatives à l'agriculture, et leurs incidences possibles sur les perspectives qui s'offrent aux pays en développement pour les exportations de produits de base. La croissance rapide observée dans les pays en développement d'Asie, en particulier en Chine et en Inde, devrait continuer d'insuffler un nouveau dynamisme aux marchés internationaux des produits de base. La conjugaison de ces deux facteurs – des règles du jeu plus équitables pour le commerce agricole et des marchés dynamiques – pourrait entraîner la création d'une conjoncture favorable qui permettrait aux pays en développement d'accroître les recettes provenant des exportations de produits de base. Il faut néanmoins pour que cela se réalise, que les négociations sur le commerce des produits agricoles atteignent les objectifs ambitieux énoncés dans le programme de travail de Doha. Mais ni la hausse de la demande ni l'amélioration de l'accès aux marchés ne peuvent garantir que les pays en développement réaliseront des progrès importants en ce qui concerne la hausse des exportations de produits de base ou la

* A/59/150.

** La présentation de ce rapport a été différée afin de tenir compte de la décision adoptée par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, le 1er août 2004.

04-47218 (F) 220904 280904

réduction de la pauvreté. Ces pays doivent eux-mêmes fournir des efforts pour vaincre les difficultés liées à l'offre et à l'entrée sur les marchés et, à cette fin, l'assistance de la communauté internationale sera nécessaire. Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 58/204 du 23 décembre 2003, le présent rapport rend compte de l'application de cette résolution ainsi que des progrès réalisés dans le cadre d'autres initiatives intergouvernementales touchant les produits de base. Dans ce contexte, la création d'une équipe spéciale internationale sur les produits de base lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est un fait très important. À l'échelle nationale, les gouvernements des pays en développement doivent instaurer des conditions favorables et le secteur privé doit prendre des mesures pour améliorer la compétitivité. À l'échelle internationale, indépendamment de la réforme du système commercial international qui vise à le rendre plus favorable aux pays en développement, les pays industrialisés et les entreprises doivent éliminer les obstacles à l'entrée sur les marchés et mobiliser l'assistance de la communauté internationale.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1	3
II.	Tendances de l'économie mondiale des produits de base	2–24	3
	A. Évolution récente des marchés internationaux des produits de base	2–6	3
	B. Possibilités d'expansion de la demande et du commerce pour les produits de base	7–24	5
III.	Exploiter les possibilités de hausse des exportations de produits de base aux fins du développement et de la réduction de la pauvreté	25–36	12
	A. Corrélations entre la pauvreté et la production et le commerce des produits de base	27–31	12
	B. Amélioration de la compétitivité et entrée sur les marchés	32–36	15
IV.	Suite donnée à la résolution 58/204 de l'Assemblée générale et à d'autres initiatives intergouvernementales	37–46	16
V.	Conclusions	47–49	21

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/236 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur les tendances et les perspectives mondiales concernant les produits de base, et de sa résolution 58/204 du 23 décembre 2003, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à la même session, un rapport sur l'application de cette résolution.

II. Tendances de l'économie mondiale des produits de base

A. Évolution récente des marchés internationaux des produits de base

2. Après une longue période de fléchissement au cours de laquelle l'indice combiné des prix de la CNUCED a chuté de 31 %[1] entre 1995 et 2002, les cours des produits de base se sont redressés sur la plupart des marchés en 2003 et au premier semestre de 2004 du fait de la relance générale, quoique inégalement répartie, de l'économie mondiale et de l'accroissement rapide de la demande exprimée pour ces produits en Asie, notamment en Chine. L'indice a augmenté de 12 % sur l'ensemble de l'année 2003 et de 6 % au premier semestre de 2004. Toutefois, si l'on tient compte de la dépréciation du dollar des États-Unis, les progressions enregistrées en 2003 ont été moins impressionnantes – l'indice calculé en droits de tirage spéciaux (DTS) n'a augmenté que de 2,5 %. Au premier semestre de 2004, en revanche, la hausse de l'indice calculé en droits de tirage spéciaux a été équivalente à celle de l'indice en dollars[2].

3. Les évolutions ont différé selon les catégories de produits. Les conditions ont été favorables pour la demande de matières premières industrielles et l'indice des prix de la CNUCED pour les minéraux, les minerais et les métaux a augmenté de plus de 28 % en 2003 et de près de 15 % au premier semestre de 2004. Pour les matières premières agricoles, l'indice a progressé de 27 % en 2003, mais chuté de près de 6 % au cours des six premiers mois de l'année 2004.

4. Si la relance de l'économie des grands pays développés a eu des répercussions sur les cours des matières premières au deuxième semestre de 2003, l'expansion rapide de la demande asiatique, notamment celle de la Chine, a sans doute été un facteur plus déterminant pour la hausse des prix. À un moment donné, la demande asiatique de biens d'équipement est devenue suffisamment importante pour entraîner de fortes baisses dans le volume des stocks de métaux alors qu'on observait parallèlement des signes de redressement dans les taux de croissance des grandes puissances industrielles. Par voie de conséquence, les prix de presque tous les métaux ont commencé à s'élever rapidement aux alentours d'octobre 2003. Étant

---

[1] Les variations des indices de prix sont toutes exprimées en dollars courants des États-Unis.

[2] On trouvera une analyse plus détaillée de l'évolution récente des marchés des produits de base et des observations sur les perspectives dans le rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde*, 2004, (à paraître en tant que publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.II.C.1).

donné que le niveau des stocks est bas pour la plupart des métaux et que la production industrielle devrait fortement augmenter en 2004, les cours de ces produits resteront vraisemblablement à des niveaux extrêmement élevés en 2004 et au moins au début de 2005.

5. En revanche, les prix des produits alimentaires ont généralement stagné en 2003 avec une hausse de 1 % de l'indice combiné des prix relevés pour l'ensemble de ces produits, mais ils se sont redressés en 2004 avec une augmentation de 6 % au premier semestre. La faiblesse des prix des produits alimentaires était due en partie à des disparités dans la relance de l'économie mondiale, la croissance économique étant trop lente pour induire un accroissement notable de la demande, notamment du fait de la persistance d'une offre pléthorique. En 2003, le seul groupe de produits alimentaires ayant fait apparaître une évolution positive sur le plan des prix était celui des huiles végétales et des graines oléagineuses (les cours ont augmenté de 17,5 %), phénomène qui s'expliquait essentiellement par un accroissement de la demande chinoise. Même si elles ne sont pas négligeables, les hausses que les prix des produits alimentaires ont enregistrées en 2004 devraient être replacées dans le contexte d'une longue période de forte dépression des cours. En juin 2004, l'indice global des prix des denrées alimentaires se situait encore à un niveau quasiment inférieur de 20 % à celui où il se trouvait, en moyenne, en 1995. Les pays en développement qui exportent des produits agricoles continuent de se heurter à des prix faibles et, du fait des hausses des prix des articles manufacturés et des oléagineux, les termes de l'échange se sont généralement détériorés pour eux au cours des deux dernières années. Si la reprise économique a une influence positive sur les cours des produits alimentaires, le résultat final est également déterminé par des facteurs liés à l'offre, notamment les niveaux des stocks, qui varient d'un produit à l'autre et en fonction des conditions météorologiques.

6. Parmi les tendances récentes, la plus importante est sans doute celle qui a trait à la hausse spectaculaire des prix du pétrole qui ont commencé à s'élever rapidement à partir de 2003. Cette augmentation s'explique en grande partie par la reprise économique et l'accroissement de la demande émanant de pays tels que les États-Unis ou la Chine, ainsi que de certains pays nouvellement industrialisés. Elle tient également à des inquiétudes quant à la suffisance des capacités de production pétrolière à moyen terme et au niveau des réserves à long terme. Néanmoins, les réactions excessives et les attitudes spéculatives face à des perturbations éventuelles dans les approvisionnements provenant de pays comme l'Iraq et l'Arabie saoudite, ainsi que les préoccupations sur l'évolution de la situation en Russie et au Venezuela, ont également joué un rôle. Ces prix élevés ont un effet nocif sur la croissance économique des pays importateurs de pétrole, en particulier des pays en développement dont les économies sont plus gourmandes en énergie que celles des pays développés et qui consacrent généralement une part importante de leurs recettes d'exportation au financement des importations pétrolières. Les pays les moins avancés et les pays sans littoral, qui doivent faire face à une forte hausse du coût des transports, sont touchés de plein fouet. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), une hausse de 10 dollars par baril entraînerait, si elle se prolongeait au-delà d'un an, une contraction de 1,6 % du produit intérieur brut (PIB) dans les pays en développement pauvres fortement endettés (et à l'intérieur de ce groupe, le chiffre serait de 3 % pour les pays d'Afrique subsaharienne)[3]. Si les

[3] Estimations du FMI établies sur la base de son modèle Multimod et citées par l'Agence

cours du pétrole restent durablement élevés, cela risque aussi d'entraîner un ralentissement de la croissance dans les grands pays en développement importateurs de pétrole comme la Chine et l'Inde et de compromettre le rôle qu'ils peuvent jouer en tant que pôles de croissance au sein de l'économie mondiale.

B. Possibilités d'expansion de la demande et du commerce pour les produits de base

1. Évolution du système commercial international[4]

7. Le 1er août 2004, le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a approuvé un cadre pour la poursuite des négociations dans le cadre du cycle de Doha. L'accord-cadre relatif à l'agriculture vise à orienter les négociations vers les objectifs énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha de 2001, à savoir : amélioration sensible de l'accès aux marchés, retrait progressif des subventions à l'exportation et réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Le texte tente également de concilier les intérêts de tous les pays membres de l'OMC, ce qui laisse une marge de manœuvre considérable pour les négociations sur les modalités effectives qui permettront de réaliser les objectifs de Doha, par exemple les taux de réduction des droits de douane et du soutien interne, la période de mise en œuvre et les dispositions spécifiques relatives au traitement spécial et différencié. L'accès aux marchés sera amélioré en appliquant une formule étagée qui prévoit, pour les réductions tarifaires, des abaissements plus importants opérés sur les tarifs les plus élevés, les pays pouvant néanmoins choisir un certain nombre de produits sensibles qui ne donneront pas lieu à des réductions radicales. Les subventions à l'exportation, y compris certains types de crédits à l'exportation et certaines activités d'entreprises d'État exportatrices seront éliminées, mais la date butoir, le calendrier et les modalités d'action spécifiques pour l'élimination n'ont pas encore été définis. Le soutien interne est l'élément de l'accord qui prête le plus à controverse. Les négociations restantes aboutiront-elles à une réduction massive des aides intérieures qui entraînent des distorsions dans les échanges? La réponse dépend fondamentalement de la formule de réduction qui sera retenue (catégorie orange) et de la révision des critères liés à la catégorie bleue et à la catégorie verte. Si les critères retenus sont trop larges, les pays qui accordent des aides importantes faussant les échanges pourraient maintenir certaines d'entre elles en place en les faisant passer dans la catégorie bleue ou dans la catégorie verte, afin d'éviter des réductions brutales dans leurs subventions agricoles. L'accord réalisé qui tient compte de certaines des recommandations formulées à l'issue de la réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED à la demande de l'Assemblée générale (voir TD/B/50/11, par. 6 et 7), doit être salué.

8. Le coton a fait l'objet d'une initiative de la part de plusieurs pays d'Afrique. Le Conseil général de l'OMC a décidé de traiter cette question dans le cadre des négociations sur l'agriculture, mais que cela se ferait « de manière ambitieuse,

---

internationale de l'énergie dans la publication intitulée « Analysis of the impact of high oil prices on the global economy » (IEA (2004) 2), mai 2004.

[4] Pour un traitement plus détaillé des questions qui se posent notamment dans le contexte des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), voir le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A59/305).

rapide et spécifique » au sein d'un nouvel organe créé à cette fin, le Sous-Comité du coton. Les négociations porteront sur toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges affectant le secteur : droits de douane, subventions internes et subventions à l'exportation. La mise en œuvre de l'engagement, d'obtenir la libéralisation la plus complète du commerce des produits agricoles tropicaux sera également examinée. Enfin, les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles auront des répercussions sur les exportations de produits ouvrés en provenance des pays en développement.

9. Deux affaires qui sont actuellement soumises à la procédure de règlement des litiges de l'OMC pourraient avoir de vastes répercussions : États-Unis – subventions concernant le coton Upland (plainte déposée par le Brésil) et Union européenne – subventions à l'exportation de sucre (plainte déposée par le Brésil, la Thaïlande et l'Australie). Comme il a été indiqué dans la presse[5], les groupes spéciaux constitués pour ces deux affaires ont décidé, à titre provisoire, que les subventions en question n'étaient pas compatibles avec les obligations qui incombaient aux États-Unis et à l'Union européenne dans le cadre de l'OMC. Si les décisions étaient confirmées, elles créeraient un précédent qui pourrait avoir des conséquences non seulement pour le coton et le sucre, mais aussi pour d'autres produits de base et qui pourrait améliorer sensiblement les perspectives pour certains pays en développement exportateurs de produits agricoles.

10. Nombre de pays ont conclu des accords commerciaux régionaux ou bilatéraux, notamment à cause de la lenteur des progrès dans les négociations menées à l'OMC. D'après certaines indications recueillies, il semble que l'échec de la Conférence de Cancún ait donné une impulsion à ce processus. Au 1er mars 2004, presque tous les États membres de l'OMC adhéraient à des accords commerciaux régionaux ou négociaient activement de tels accords[6]. Les accords commerciaux régionaux conclus entre des pays en développement exclusivement représentent de 30 à 40 % de l'ensemble des accords de ce type en vigueur. L'Union européenne est l'une des entités les plus actives dans ce domaine, non seulement au niveau de l'Europe et du bassin méditerranéen, mais aussi sur le plan interrégional en tant qu'intermédiaire dans la négociation de nombreux accords. Les États-Unis ont conclu de nombreux accords couvrant les pays du continent américain et du continent africain. Il convient de noter que les accords commerciaux régionaux, en particulier ceux liant le Nord et le Sud (par exemple, les accords conclus entre l'Union européenne et le Marché commun sud-américain ou dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques) ont une portée généralement limitée pour les questions liées au commerce agricole.

11. L'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne a des retombées importantes pour les produits de base exportés par les pays en développement. Elle accorde aux pays les moins avancés le libre accès au marché de l'Union en franchise de droits et de contingents pour tous les produits, à l'exclusion des armes et de trois

---

[5] *Financial Times*, 18 juin et 4 août 2004.

[6] « Bilateralism and Regionalism in the Aftermath of Cancún: re-establishing the primacy of multilateralism » (Bilatéralisme et régionalisme au lendemain de Cancun : rétablissement de la primauté du multilatéralisme), note de synthèse établie sur la base de documents régionaux établis par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

produits sensibles – bananes fraîches, riz et sucre – qui seront libéralisés progressivement d'ici à 2009. Selon une étude danoise[7], l'Initiative pourrait générer des gains socioéconomiques estimés à quelque 280 millions de dollars des États-Unis pour les pays les moins avancés bien que ces gains soient en grande partie associés aux trois produits sensibles. Avec la prochaine réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne et la libéralisation que les négociations de l'OMC devraient entraîner, les préférences accordées aux pays les moins avancés s'effriteront, ce qui, selon l'étude danoise, risque en fin de compte de créer un handicap, en particulier pour l'Afrique subsaharienne. Parallèlement, certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui bénéficient d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne, risquent de subir des pertes à la suite de l'Initiative. Un rapport récent établi par le secrétariat de la CNUCED[8] sur la base d'un modèle informatisé de simulation d'équilibre général montre que l'Initiative engendre des gains socioéconomiques et commerciaux modérés, les gains les plus importants étant enregistrés pour l'Afrique subsaharienne et résultant essentiellement de l'accès au marché sucrier de l'Union européenne. Les effets sur l'Union elle-même sont minimes, étant donné que l'expansion de l'accès au marché pour les pays les moins avancés se fait généralement au détriment de pays bénéficiant d'autres préférences, même si les changements sont modestes.

12. La loi américaine intitulée *African Growth and Opportunity Act* (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés) donne aux pays d'Afrique subsaharienne la possibilité d'exporter des produits aux États-Unis en franchise de droits et sans quota. Les produits agricoles représentent moins de 2 % des importations effectuées par les États-Unis dans le cadre de ladite loi. Ils sont, à quelques exceptions près, soumis à de nombreuses contraintes : des normes rigoureuses, relatives notamment, dans le cas des produits frais, aux parasites et aux maladies, et un manque d'informations sur ces normes. Faute d'institutions nationales capables d'effectuer les analyses nécessaires, les exportateurs sont souvent contraints de faire appel aux services de laboratoires situés dans le pays de destination pour obtenir l'homologation de leurs produits. La loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés joue un rôle beaucoup plus important dans le secteur des produits énergétiques (principalement le pétrole), qui représentent 80 % des importations effectuées par les États-Unis dans le cadre de la loi, et dans le secteur du textile et des vêtements, qui représentent moins de 10 % des importations.

13. Le nouveau cycle de négociations sur l'Accord relatif au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), entamé à São Paulo (Brésil) dans le cadre de la onzième session de la CNUCED, pourrait déboucher sur de nouvelles occasions d'accroître les échanges commerciaux Sud-

---

[7] Selon une étude réalisée par l'Agence danoise de développement international (DANIDA), l'initiative « Tout sauf les armes » devrait se traduire par un gain socioéconomique de 281,7 millions de dollars des États-Unis pour l'Afrique subsaharienne en l'absence d'une réforme de la politique agricole de l'Union européenne, mais qu'elle entraînerait une perte de 379,5 millions de dollars avec une telle réforme. Wusheng Yu et Trine Jensen (2003), « Trade preferences, WTO negotiations, and the LDCs: the case of the "Everything but arms" initiative », Working Paper, Institut danois de recherche en économie alimentaire.

[8] L. Cernat et al. : « The EU's Everything but arms initiative and the least-developed countries », Discussion Paper N° 2003/47, juin 2003, Université des Nations Unies et Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement.

Sud, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles. Lorsqu'ils ne font pas l'objet d'accords commerciaux régionaux, les échanges de ces produits sont souvent soumis à des droits de douane élevés. On espère que l'aboutissement de ces négociations contribuera à la « nouvelle géographie du commerce du Sud » qu'ambitionne le Président du Brésil, M. Lula. Tous les membres du Groupe des 77 et la Chine ont été invités à adhérer à l'Accord. On estime que les échanges entre les membres du SGPC ont avoisiné 2 000 milliards de dollars en 2000 soit environ 55 % du commerce extérieur de l'ensemble des pays en développement.

14. D'après une étude réalisée par la CNUCED, la quasi-totalité des accords commerciaux Sud-Sud ont donné lieu à une hausse des échanges entre leurs membres respectifs, mais également avec des pays non membres[9]. Les effets positifs des accords commerciaux régionaux, qui se manifestent par une hausse de la croissance et des capacités d'importation, conduisent ainsi à une augmentation des échanges commerciaux bénéficiant également aux pays qui n'en sont pas membres. Puisque environ la moitié des exportations de produits de base des pays en développement se font en direction d'autres pays en développement, l'extension des accords commerciaux régionaux à un plus grand nombre de produits de base pourrait présenter de grands avantages, d'autant que l'expérience a montré que de tels accords favorisent l'intégration des chaînes d'approvisionnement à l'échelon régional ou sous-régional.

15. L'amélioration de l'accès aux marchés constitue un aspect du problème que pose l'expansion des échanges commerciaux des pays en développement. Les droits de douane et autres obstacles doivent être examinés dans le cadre des négociations commerciales internationales. Il s'agit notamment des mesures sanitaires et phytosanitaires, des obstacles techniques, des règles d'origine et des mesures de protection de la propriété intellectuelle restrictives (notamment les indicateurs géographiques), provenant de mesures prises dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux, bien qu'elles soient souvent décidées unilatéralement par les gouvernements. De nombreux autres aspects importants sortent du cadre du mandat de l'OMC et il faudrait, pour les traiter, prendre des mesures au sein d'autres instances internationales.

2. Accroissement de la demande de produits de base en Asie

16. Les pays industrialisés effectuent deux tiers des importations mondiales de produits de base autres que les combustibles. Ils continueront vraisemblablement à exercer une influence prépondérante pendant de nombreuses années à venir et ils ont un rôle crucial à jouer en ce qui concerne l'instauration de conditions favorables aux pays en développement sur les marchés internationaux de produits de base.

17. Cela étant, la croissance économique rapide de pays en développement asiatiques, notamment la Chine, a été au cours des dernières années l'un des principaux facteurs de dynamisme des marchés internationaux de produits de base et contribue à la « nouvelle géographie commerciale du Sud ». Conjointement à l'amélioration des perspectives d'exportation qui pourrait résulter de l'évolution du système commercial international, la hausse de la demande de produits de base dans ces pays pourrait considérablement dynamiser la demande mondiale de produits de

[9] *Assessing South-South Regional Integration: Same Issues, Many* Metrics (publication des Nations Unies, numéro de vente : 02.II.D.11).

base. Ces pays pourraient ainsi bénéficier au cours des prochaines années d'une conjoncture temporairement favorable, qui leur permettrait d'augmenter dans des proportions importantes leurs recettes d'exportation.

18. Afin d'évaluer la probabilité que cette conjoncture favorable se présente, il est utile au préalable de rappeler brièvement l'évolution du rôle de l'Asie sur les marchés internationaux de produits de base. La croissance de l'ensemble des importations de marchandises des pays asiatiques[10] a beaucoup pâti de la crise de 1997 et ne s'est poursuivie qu'au rythme annuel de 1,2 % de 1995 à 2002. Pendant la même période, les importations de produits de base ont connu dans cette région une croissance beaucoup plus rapide, de 2,4 % par an. La croissance des importations des deux pays les plus peuplés de la région, la Chine et l'Inde, qui ont été relativement peu touchés par la crise de 1997, a été nettement plus marquée, sous l'effet d'une forte croissance économique, et les importations de produits de base ont progressé de respectivement 11,5 et 9,5 % par an en moyenne dans ces deux pays. Déduction faite des importations de combustibles, la croissance reste respectable – respectivement 8 et 7,5 %. Les produits de base ont représenté une part constante (dans le cas de la Chine) ou croissante (dans le cas de l'Inde et des autres pays d'Asie) des importations. En outre, en Asie, la part des importations de produits de base provenant d'autres pays en développement n'a cessé de croître. En Chine, les importations de produits agricoles provenant de pays en développement non asiatiques ont augmenté en tout de 30 % entre 1995 et 2002 et les importations de produits minéraux provenant de ces pays (combustibles compris) ont presque triplé pendant la même période. Puisque le prix des produits de base a considérablement diminué pendant cette période, la croissance en volume est plus importante.

19. La part de l'Inde dans la consommation mondiale des principaux produits de base reste relativement modeste, mais la Chine est devenue, du fait de son industrialisation rapide, un grand marché pour la plupart des matières premières (voir tableau 1). La Chine est également un producteur important de plusieurs produits de base, mais, dans bon nombre de cas, la demande a augmenté plus rapidement que les capacités d'accroissement de la production de l'industrie nationale. Les exportations de la Chine, notamment en direction d'autres pays d'Asie, laissent donc de plus en plus place à des exportations provenant d'autres régions du monde, y compris de pays en développement.

Tableau 1
Part de la Chine dans la consommation de matières premières industrielles

Matière première	*Part de la consommation mondiale (pourcentage)*	
	1999	*2003*
Coton[a]	23,9	31,1
Cuivre	10,6	19,0
Minerai de fer	23,2	30,8

[10] Aux fins de la présente analyse, « l'Asie » comprend tous les pays en développement asiatiques à l'exception de ceux de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie centrale.

Matière première	*Part de la consommation mondiale (pourcentage)*	
	1999	*2003*
Plomb	8,4	15,6
Zinc	14,1	19,8

Sources : Groupe d'étude international du cuivre; *Copper Bulletin*, août 2004; Comité consultatif international du coton; *Cotton: World Statistics*, septembre 2003; Groupe d'étude international du plomb et du zinc; *Lead and Zinc Statistics*, vol. 44, n° 2, février 2004; CNUCED; *The Iron Ore Market 2003-2005*, Genève, mai 2004.

[a] Données pour les campagnes agricoles de 1999/2000 et de 2003/2004.

20. La part de la Chine dans la consommation mondiale de produits alimentaires augmente également rapidement. Ses principales importations de produits agricoles sont les suivantes : céréales (principalement le blé et l'orge); huiles végétales et graines oléagineuses (notamment le soja, l'huile de soja et l'huile de palme); poissons et fruits de mer et aliments du bétail. Parmi les autres secteurs en phase de croissance figurent les produits de l'horticulture, comme les fleurs coupées et les fruits et légumes, ce qui est prévisible étant donné le niveau actuel de revenu.

21. Quelles pourraient être les répercussions de la croissance rapide et soutenue de la Chine et de l'Inde sur la demande mondiale de produits de base? Pour répondre à cette question, il faut se rappeler deux points importants. Premièrement, la Chine et l'Inde comptent à elles deux 2,3 milliards d'habitants, soit environ 37 % de la population mondiale. Une augmentation de 100 dollars des États-Unis du revenu par habitant de ces deux pays (soit 10 % dans le cas de la Chine et 20 % dans le cas de l'Inde) représente donc une demande supplémentaire de 230 milliards de dollars. Deuxièmement, les deux pays sont à un stade d'industrialisation (la Chine devançant légèrement l'Inde) auquel la consommation par habitant de produits de base tend à augmenter rapidement et ils se maintiendront probablement à ce stade au cours des prochaines années. Les grands investissements en infrastructure dont ont besoin ces deux pays, notamment l'Inde, se traduiront par une hausse de la demande de matériaux de construction et d'autres matières premières industrielles. L'évolution des modes de vie, notamment des modes d'alimentation, résultant de la hausse des revenus et de l'urbanisation, modifiera les caractéristiques de la demande de produits alimentaires. Comme précédemment indiqué, cela se manifeste déjà dans la composition des importations de produits agricoles de la Chine, et également, bien que dans une moindre mesure, de l'Inde. Ces deux pays ayant réalisé de grands progrès en matière de réduction de la pauvreté, ce dernier point est capital, car, toutes choses étant égales par ailleurs, la hausse des revenus des couches les plus pauvres de la population a généralement des effets importants sur la consommation alimentaire. Les importations de produits non traditionnels comme le café et le cacao sont également en augmentation, et cette évolution est importante pour les autres pays en développement.

22. Cette demande accrue de produits de base sera en partie satisfaite par la production nationale. Cependant, malgré la progression rapide de la production de la plupart des minéraux et métaux, les exportations de la Chine (pour lesquelles le pays dispose d'excédents une fois la consommation intérieure satisfaite) sont en baisse depuis quelques années et les importations augmentent. Il est peu probable que les investissements réalisés à l'avenir renversent la tendance, étant donné les réalités géologiques et les indications faisant état de la rareté croissante de l'énergie en

Chine. Dans le cas de l'Inde, de grandes sociétés d'exploitation minière s'intéressent de très près à la prospection et aux investissements à réaliser dans ce pays, et la production de minéraux et de métaux de l'Inde pourrait augmenter considérablement à l'avenir. Ses besoins intérieurs devraient cependant s'accroître également, ce qui pourrait absorber la hausse de la production. En ce qui concerne les produits agricoles, les gains de productivité devraient se traduire, dans les deux pays, par un accroissement de la production agricole. Cependant, en Chine comme en Inde, la pénurie de terres arables risque de freiner l'accroissement de la production. En Chine, la quantité de terres consacrées à la culture du riz a diminué au cours des six dernières années et la récolte de riz de la campagne agricole en cours devrait chuter au niveau le plus bas qu'elle ait atteint depuis 12 ans – 126 millions de tonnes[11]. Dans les dix ans à venir, la Chine pourrait devoir importer jusqu'à 50 millions de tonnes de céréales par an[12]. En outre, l'autosuffisance ne sera probablement pas une option viable dans le contexte de la mondialisation, où l'on pourra se procurer à moindre coût des produits alimentaires provenant d'autres pays et où il serait plus difficile, en raison du système commercial international, de suivre le mauvais exemple donné par les pays industrialisés dans le domaine du protectionnisme agricole.

23. On peut donc s'attendre à ce que la Chine et l'Inde aient de plus en plus besoin d'importations de produits de base pendant plusieurs années à venir. Les pays asiatiques en seront probablement les principaux bénéficiaires, du fait de leur proximité géographique, et la demande de la Chine a déjà eu des effets positifs sur les marchés de pays voisins. Les exportations de riz de la Thaïlande devraient par exemple augmenter cette année d'un million de tonnes pour atteindre près de 8 millions de tonnes, en raison de la forte demande de la Chine, ce qui engendrerait des recettes de 2,4 milliards de dollars contre 1 milliard 850 millions l'an dernier[13]. À long terme, l'accroissement de la demande chinoise d'huiles végétales, notamment d'huile de palme, bénéficiera à la Malaisie, qui est à l'origine de 50 % de la production mondiale et de 65 % des exportations mondiales, et à l'Indonésie. La Chine devrait cette année remplacer l'Inde au rang de premier importateur mondial d'huiles végétales, en achetant jusqu'à 5,5 millions de tonnes d'huile de palme et d'huile de soja, contre 4,2 millions de tonnes en 2003[14]. La demande de plus en plus importante de caoutchouc émanant de l'industrie automobile chinoise se traduit par l'essor des producteurs des pays voisins. De grands fabricants internationaux de pneus transfèrent leur production en Chine, ce qui est aussi bénéfique pour les fournisseurs de caoutchouc de la région, comme la Thaïlande, dont les recettes provenant de l'exportation de caoutchouc ont fait un bond de 60 % en 2004, atteignant 2,8 milliards de dollars. De toutes les exportations de ce pays, le caoutchouc est ainsi celle qui connaît la croissance la plus rapide[14]. D'autres régions en développement commencent toutefois à voir leurs exportations de produits de base en direction de la Chine augmenter considérablement. Les exportations de produits agricoles des pays africains en direction de la Chine ont progressé de 10 % par an entre 1995 et 2002, et les exportations des pays d'Amérique latine ont augmenté de plus de 4 % par an, par rapport à des niveaux initiaux cependant

---

[11] « *South-East Asia; China spurs commodities demand* », Oxford Analytica, Daily Brief, 13 août 2004, <www.oxweb.com>.

[12] Oxford Analytica, 13 avril 2004, <www.oxweb.com>.

[13] Agence vietnamienne d'information, 24 mars 2004, <www.vnanet.vn>.

[14] Oxford Analytica, 3 avril 2004, <www.oxweb.com>.

relativement faibles dans les deux cas. Dans le cas des produits minéraux (combustibles compris), la progression a été de respectivement 12 et 19 %.

24. En conclusion, la croissance de la demande provenant de la Chine et de l'Inde dynamisera considérablement les marchés internationaux de produits de base dans les prochaines années et, les marchés de produits de base étant mondiaux, la demande supplémentaire résultant de la croissance asiatique bénéficiera à un grand nombre de pays et ne se répercutera pas seulement sur ses voisins directs. Bien que la surproduction de certains produits de base continuera de nuire aux recettes d'exportation et aux revenus des producteurs, l'évolution sera dans l'ensemble positive.

III. Exploiter les possibilités de hausse des exportations de produits de base aux fins du développement et de la réduction de la pauvreté

25. Comme le montre l'analyse qui précède, la libéralisation du commerce et la hausse de la demande de produits de base en Asie, en particulier en Chine et en Inde, pourraient permettre aux pays en développement, s'ils profitent de cette conjoncture favorable, d'accroître leurs recettes provenant des exportations de produits de base. Il convient de souligner que ces deux processus sont complémentaires. Les pays en développement bénéficieraient nettement moins de l'augmentation de la demande de produits de base en Asie si les pays industrialisés se servaient de cette perspective de hausse comme d'un prétexte pour rester passifs face à la nécessité de réduire les droits de douane sur les produits agricoles ou les subventions accordées aux producteurs nationaux, ou pire encore, s'ils décidaient d'exploiter la croissance du marché dans leur seul intérêt en continuant d'octroyer des subventions à l'exportation et des aides intérieures d'un montant important. En revanche, une période prolongée de croissance de la demande et de prix plus stables pourrait aider les pays industrialisés à vaincre l'opposition à la réduction des aides à l'intérieur de leurs propres frontières et à faciliter ainsi le passage à des règles du jeu plus équitables dans le domaine du commerce agricole mondial.

26. Cependant, ni la hausse de la demande ni l'amélioration de l'accès aux marchés ne peuvent, séparément ou conjointement, garantir que les pays en développement réaliseront des progrès importants en ce qui concerne la hausse des exportations de produits de base ou la réduction de la pauvreté. Ces pays doivent eux-mêmes fournir des efforts et l'assistance de la communauté internationale sera nécessaire. Le reste de ce chapitre traite, en premier lieu, des corrélations entre la production et le commerce des produits de base et la pauvreté et, deuxièmement, des moyens d'améliorer la compétitivité des producteurs de produits de base des pays en développement en supprimant les obstacles pesant sur l'offre et en facilitant leur entrée sur les marchés.

A. Corrélations entre la pauvreté et la production et le commerce des produits de base

27. L'importance de la corrélation entre d'une part la production des produits de base et d'autre part l'incidence de la pauvreté et la possibilité de réduire celle-ci est

illustrée par le simple fait que plus de deux milliards de personnes dans le monde sont employées dans le secteur de la production de produits de base et que la majorité d'entre elles vivent dans la pauvreté. Si la production et l'exportation de produits de base ont favorisé l'industrialisation et la croissance économique dans certains pays, dans de nombreux autres pays le fait que les recettes d'exportation dépendent d'un nombre restreint de produits de base empêche les économies et la population de sortir d'un cercle vicieux dans lequel les revenus sont de plus en plus faibles. Ni la dépendance à l'égard des exportations de produits de base ni la pauvreté des populations rurales agricoles ne se limitent aux pays les plus pauvres, mais la situation des pays les moins avancés constitue une illustration saisissante du problème[15]. Dans les pays les moins avancés, pendant la période 1997-1999, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté (un dollar par jour) était de 82 % dans les pays exportateurs de produits minéraux et de 63 % dans ceux dont les exportations sont majoritairement agricoles, contre 43 % dans les pays exportateurs de services et 25 % dans les pays exportateurs de biens manufacturés[16]. Dans un certain nombre de pays les moins avancés, les exportations de produits de base n'ont donc pas permis de sortir de la pauvreté.

28. Les raisons de cet échec sont différentes dans les pays dépendant des produits minéraux et dans ceux exportant des produits agricoles. Au risque de généraliser, on peut dire que dans les économies agricoles, les producteurs de produits de base sont pauvres tandis que dans les économies reposant sur les minéraux, ce sont ceux qui sont exclus de la production de produits de base qui vivent dans la pauvreté.

29. Dans les économies agricoles, le recul des prix réels et la lente croissance de la demande ont entraîné la stagnation ou la diminution des revenus du secteur agricole. Puisqu'il reste peu d'excédents à investir, soit dans le secteur agricole lui-même soit dans le secteur public (chargé de fournir des services nécessaires comme l'infrastructure), la croissance de la productivité reste faible. Si l'accès aux marchés des pays industrialisés s'est amélioré grâce à divers systèmes de préférences, les producteurs des pays les moins avancés ont, dans ces circonstances, eu du mal à faire une entrée réussie sur les marchés, à participer aux chaînes internationales de la plus-value et à conserver une plus grande partie de la valeur ajoutée. Ainsi, le manque de diversification renforce la dépendance à l'égard de quelques produits dont les prix réels diminuent et aggrave la pauvreté. La concurrence des producteurs des pays industrialisés, aidés par des subventions, est un facteur important car elle constitue un problème de taille, non seulement sur les marchés des pays industrialisés mais également sur ceux des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Les possibilités de hausse importante de la demande des produits de base et d'instauration de règles du jeu plus équitables qui ont été décrites au chapitre précédent permettraient aux pays en développement dépendant des exportations agricoles de rompre le cercle vicieux que constituent la chute des revenus et le manque de diversification. Il serait ainsi possible, en fonction des stratégies suivies, de faire progresser la lutte contre la pauvreté.

---

[15] Les produits de base constituent la principale source de recettes d'exportation dans 31 des 49 pays les moins avancés. Quatre d'entre eux sont des exportateurs de pétrole, sept exportent principalement des produits minéraux et 20 des produits agricoles (Rapport sur les pays les moins avancés, 2004; (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.II.D.27) *Linking International Trade with Poverty Reduction*, p. 124).

[16] CNUCED, op. cit. tableau 19, p. 132.

30. Dans les économies productrices de produits minéraux, l'incidence de la pauvreté résulte à la fois de distorsions structurelles causées par l'afflux des revenus provenant des produits minéraux et par la répartition inadéquate de ces revenus. Dans ces économies, des phénomènes apparentés au « syndrome hollandais[17] » ont fréquemment entraîné une réduction de la compétitivité des exportations de biens d'autres secteurs, notamment des produits agricoles, et une forte inflation sur le plan national. Il est possible de remédier à ces problèmes en « stérilisant » les devises excédentaires, par exemple, en plaçant des fonds à l'étranger et en se servant des revenus pour investir dans le capital humain et physique, ce qui constitue la base d'un développement plus diversifié. En pratique, cependant, le contrôle des bénéfices tirés des ressources est souvent avant tout un enjeu de rivalités. Dans certains cas, cela a donné lieu à un développement excessif du système gouvernemental central, à la corruption, à une hausse des dépenses militaires et, parfois, à des conflits armés. Les hausses escomptées de la demande permettent d'accroître les recettes d'exportation car l'accès aux marchés ne pose pas problème. Cependant, la hausse de ces recettes n'a pas d'effets directs sur les conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté dans les économies productrices de produits minéraux. C'est du côté des stratégies nationales de développement, bénéficiant de l'assistance de la communauté internationale, qu'il faut chercher des solutions.

31. D'après le rapport sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED, il est improbable qu'une pure stratégie de croissance alimentée par les exportations permette d'établir une interaction fructueuse entre le commerce et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Dans ces pays, la plus grande partie de la population a un niveau de revenus qui ne suffit, dans le meilleur des cas, qu'à subvenir aux besoins élémentaires, et la croissance alimentée par les exportations est généralement une croissance porteuse d'exclusion dont les bénéfices se limitent à quelques enclaves. Les auteurs du rapport formulent au sujet des pays dépendant des produits de base quatre stratégies dans le cadre desquelles la croissance des exportations est une composante importante mais la croissance économique se caractérise par un équilibre de la demande intérieure et de l'expansion des exportations[18] :

- Une stratégie de croissance équilibrée fondée sur les gains de productivité agricole et l'industrialisation intensifiée par les exportations;
- Une stratégie d'industrialisation alimentée par le développement agricole – qui comprend des investissements en infrastructure et des progrès technologiques dans le domaine agricole ainsi que des interactions en aval avec des activités de traitement dotées d'une composante exportation;
- Le développement et la diversification au moyen de la gestion des revenus tirés des produits minéraux;
- La mise en place de groupes de production fondés sur les ressources naturelles.

[17] L'expression « syndrome hollandais », entrée en usage à la suite des problèmes résultant de l'accroissement des exportations de gaz naturel des Pays-Bas dans les années 70, désigne les effets d'une appréciation des taux de change réels consécutive à une hausse soudaine des recettes d'exportation. Parmi ces effets figurent la réduction de la compétitivité des secteurs exportateurs n'ayant pas connu pareil essor et une hausse de l'inflation interne résultant d'une demande excédentaire dans les secteurs non exportateurs.

B. Amélioration de la compétitivité et entrée sur les marchés

32. Il est admis que l'on ne pourra éliminer le handicap dont pâtissent les producteurs de pays en développement qu'à condition de réaliser des progrès importants dans les négociations commerciales internationales sur l'agriculture. Cependant, même si les négociations commerciales en cours aboutissent à l'instauration de règles du jeu plus équitables dans le domaine du commerce agricole, cela n'entraînera pas automatiquement une hausse importante des exportations en provenance des pays en développement. La réalisation des progrès qu'il est possible de faire en matière de développement grâce à la croissance de la demande internationale de produits de base et aux modifications du système commercial international dépendra de la capacité des pays en développement à améliorer leur compétitivité en éliminant les obstacles pesant sur l'offre et en remplissant les conditions nécessaires à l'entrée sur les marchés, de manière à pouvoir tirer parti de nouveaux débouchés.

33. Parmi les obstacles pesant sur l'offre figurent souvent les insuffisances de l'infrastructure et des services de vulgarisation et le manque d'accès au crédit, à la technologie et aux informations relatives aux marchés. Dans certains cas, des institutions comme les offices de commercialisation ont par le passé fourni des services importants aux producteurs. Mais bon nombre de ces institutions ont été supprimées et le secteur privé n'a pas pris la relève. Dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, le faible niveau de productivité constitue un autre problème important du secteur agricole. Par exemple, le rendement de la culture du maïs est de 1,6 tonne par hectare en Afrique, contre 3,8 tonnes par hectare en Asie[19], et cet écart n'est pas sur le point de se réduire.

34. S'agissant de la demande, les marchés des produits de base se transforment rapidement, les marchés de gros ou au comptant laissant vite la place à des filières de produits de base « fermées ». Les centres de traitement agroalimentaire, les supermarchés, les détaillants et l'industrie de la restauration, qui se caractérisent par une forte concentration, s'approvisionnent auprès d'un nombre de plus en plus restreint de fournisseurs et sont de plus en plus exigeants quant à la qualité et au respect des normes de sécurité. Étant donné la prédominance croissante des réseaux internationaux de distribution, même dans les pays en développement, l'approvisionnement des marchés nationaux doit également satisfaire à ces exigences. Dans les pays en développement, seul un petit groupe de producteurs et exportateurs dispose des capitaux, de l'infrastructure, des compétences techniques et des informations relatives aux marchés qui permettent de remplir les conditions requises. Et même ce groupe doté de capitaux très importants a du mal à maintenir son pouvoir de négociation alors que la concentration de l'industrie agroalimentaire en aval ne cesse de s'intensifier. Les petits producteurs qui n'ont pas les moyens financiers et techniques voulus pour respecter les nouvelles normes sont de plus en plus marginalisés.

35. La certification EUREPGAP, une initiative du secteur privé menée par des détaillants européens afin de délivrer des certificats de production sûre et durable, témoigne de l'importance des normes du secteur privé. Un document normatif

---

[18] CNUCED, op. cit., p. 282-283.

[19] Jeffrey Sachs et Pedro A. Sanchez, « Une révolution verte pour l'Afrique », *Le Monde*, 11 août 2004.

détaille les procédures à suivre pour obtenir le certificat EUREPGAP. Cette certification s'applique aux fruits et légumes, aux fleurs et plantes d'ornement, à d'autres produits agricoles, aux produits de l'aquaculture et (prochainement) au café vert. Des organismes accrédités surveillent et accordent l'homologation EUREPGAP, qui permet de commercialiser des produits auprès des détaillants ayant adhéré au projet[20]. Il est de toute évidence intéressant qu'une seule norme s'appliquant à l'ensemble du secteur vienne remplacer les différentes normes précédemment utilisées par plusieurs détaillants qui nécessitaient de multiples certifications. Cependant, les petits producteurs, en particulier ceux des pays en développement, estiment que l'initiative pose problème. Les producteurs des pays industrialisés bénéficient d'une assistance qui les aide à se conformer aux normes, alors que ce n'est généralement pas le cas dans les pays en développement. Les grandes entreprises transnationales peuvent aisément se conformer aux normes, mais cela est évidemment beaucoup plus difficile pour les petits exploitants agricoles des pays en développement. Par exemple, les bananes des plantations de Chiquita bénéficient de la certification EUREPGAP, contrairement à celles provenant des pays ACP, et notamment des États insulaires des Caraïbes. Une deuxième version des normes EUREPGAP est mise en œuvre depuis janvier 2004 et sera la seule en vigueur à compter du 1er janvier 2005.

36. Afin de remédier à la fois aux obstacles pesant sur l'offre et aux difficultés liées à l'entrée sur les marchés, des politiques et une assistance précises s'imposent. Il importe de renforcer les capacités permettant de venir à bout des coûts de transaction et de pallier les insuffisances institutionnelles nuisant au commerce, à la fois dans les secteurs public et privé, ce qui nécessiterait une hausse importante des financements que les pays industrialisés et les institutions financières multilatérales accordent au titre de l'assistance technique. Les pays en développement devraient quant à eux s'engager à instaurer dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement des conditions propices au commerce et aux investissements. Il s'agirait notamment d'adopter des politiques macroéconomiques et sectorielles stables, d'améliorer les cadres institutionnels, de faciliter l'accès aux financements saisonniers et d'améliorer l'infrastructure. Il est également important que les gouvernements des pays en développement prennent des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les producteurs et les exportateurs afin de se conformer aux conditions du marché. Il s'agit notamment d'appuyer l'amélioration de la qualité des produits, y compris la mise en place de services de test, et de la logistique, d'éliminer les réglementations inutiles et de moderniser les services de vulgarisation agricole.

IV. Suite donnée à la résolution 58/204 de l'Assemblée générale et à d'autres initiatives intergouvernementales

37. Comme l'explique le présent rapport, les pays en développement pourraient avoir, au cours des prochaines années, la possibilité inédite d'accroître leurs exportations de produits de base, en particulier en direction d'autres pays en développement, en raison de la situation des marchés des matières premières et des produits alimentaires, qui est favorable à moyen terme. Comme il a également été

[20] Pour en savoir plus sur l'initiative EUREPGAP, on consultera le site Web <http://www.eurep.org>.

indiqué, il faudra que la communauté internationale, en particulier les pays industrialisés, apporte son appui afin que les pays en développement puissent tirer pleinement parti de cette conjoncture favorable et investir les recettes accrues tirées des exportations dans la lutte contre la pauvreté. Cet appui consisterait notamment à instaurer des règles beaucoup plus équitables dans le domaine du commerce international des produits agricoles, en faisant aboutir à l'OMC les négociations sur l'agriculture et d'autres questions pertinentes, comme l'accès aux marchés de produits non agricoles. Les accords commerciaux régionaux et la reprise des négociations sur l'expansion du Système global de préférences commerciales devraient également avoir un effet stimulant important, notamment sur les échanges commerciaux entre pays en développement. Il sera également nécessaire d'apporter notamment aux pays les moins avancés une plus grande assistance financière et technique de manière à permettre aux producteurs de produits de base de s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement internationales, à éliminer les obstacles liés à l'offre qui empêchent d'accroître les exportations de produits de base et à faire bénéficier de la hausse des recettes d'exportation les couches les plus pauvres de la population, notamment les petits exploitants agricoles, dont beaucoup sont des femmes. Les progrès effectués dans ce domaine contribueront pour beaucoup à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement établis par l'Assemblée générale.

38. La CNUCED s'emploiera comme par le passé à contribuer à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles orientations visant à régler les problèmes de développement liés aux produits de base. Outre les objectifs du Millénaire, plusieurs décisions récentes de l'Assemblée générale ayant trait aux produits de base sont importantes à cet égard et orientent l'action de la CNUCED.

39. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 57/236 en date du 20 décembre 2002, demandé au Secrétaire général de la CNUCED de désigner des personnalités éminentes indépendantes qui seraient chargées d'étudier les questions liées aux produits de base et de présenter un rapport à ce sujet que l'Assemblée générale examinerait à sa cinquante-huitième session. Ces personnalités se sont réunies les 22 et 23 septembre 2003 à Genève. Au terme de leurs débats, elles ont approuvé un ensemble de recommandations[21], dont celles qui suivent ont été placées au premier rang des priorités :

- Renforcer un accès aux marchés équitable et prévisible pour les produits de base qui sont d'une importance fondamentale pour les pays en développement;
- S'attaquer aux problèmes de la surproduction de nombreux produits de base;
- Faciliter l'accès à des mécanismes de financement compensatoire véritablement opérationnels;
- Renforcer les capacités et les institutions;
- Étudier les possibilités de créer un nouveau fonds international de diversification.

40. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 58/204 en date du 23 décembre 2003, pris note du rapport des personnalités ayant

[21] Les recommandations des personnalités éminentes figurent dans le rapport de ces dernières (A/58/401, chap. II).

participé à la Réunion sur les questions relatives aux produits de base. En ce qui concerne les recommandations, elle a engagé les gouvernements et invité les institutions financières internationales à continuer d'évaluer l'efficacité des systèmes de financement compensatoire du déficit des recettes d'exportation, notamment pour ce qui est de leur mise en place et de leur commodité d'utilisation. L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'engager de nouvelles négociations, ouvertes et transparentes, avec toutes les parties intéressées sur les moyens d'accroître l'impact de l'ensemble d'instruments existants afin d'aider les pays en développement tributaires de produits de base à diversifier leurs exportations. Elle a engagé la CNUCED et invité les autres organismes et organes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations internationales concernées à intensifier de façon cohérente leurs activités de renforcement des capacités et de coopération technique. Elle a, en dernier lieu, prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Les paragraphes 41 à 45 qui suivent constituent ce rapport.

41. En dépit de ressources très restreintes, la CNUCED a veillé à tenir compte, dans les activités qu'elle mène, des recommandations des personnalités et s'est également employée à donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/204. Lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), organisée à São Paulo (Brésil) du 13 au 18 juin 2004, les États membres ont assigné à la CNUCED un mandat ambitieux dans le domaine des produits de base, qui lui facilitera la tâche. Ses responsabilités précédentes, qui dans certains cas ont été reformulées, ont été de nouveau confirmées, notamment celles visant à :

– Suivre l'évolution des marchés des produits de base;

– Aider les pays en développement à formuler des stratégies et des politiques pour répondre aux problèmes qui se posent sur ces marchés, y compris celui d'une offre excédentaire;

– Tenir compte des liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, notamment la réduction de la pauvreté;

– Analyser et promouvoir les échanges de données d'expérience concernant les facteurs, les questions de politique générale et les mesures influant sur la compétitivité du secteur des produits de base de manière à favoriser la diversification, la valeur ajoutée et une participation plus effective à la chaîne d'approvisionnement;

– Analyser et aider à mettre en place des mécanismes et des moyens appropriés et efficaces pour faire face aux fluctuations des prix des produits de base et compenser la baisse des recettes, en particulier en améliorant la capacité d'appliquer des instruments financiers et de gestion des risques liés aux prix des produits de base modernes (TD/410, par. 100).

42. Outre les responsabilités susmentionnées, la CNUCED a également été priée de contribuer à la mise en place de partenariats efficaces entre les acteurs concernés pour trouver des solutions viables et des approches durables aux problèmes que posent les produits de base, notamment en encourageant la coopération entre les secteurs public et privé dans les chaînes de produit en vue d'assurer, notamment par l'application de principes basés sur le marché, une répartition plus équitable des revenus et des profits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de favoriser

la diversification (TD/410, par. 100). À cette fin, il a été annoncé lors de la onzième session de la CNUCED qu'une équipe spéciale internationale indépendante sur les produits de base serait créée. Comme indiqué dans l'annexe du document TD/410, cette équipe spéciale fonctionnera de manière informelle et souple, les partenaires coopérant à ses travaux dans un esprit de bonne volonté. On comptera parmi les partenaires des États membres, des organismes internationaux, des organismes ayant trait aux produits de base, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires. L'équipe spéciale pourrait contribuer de façon décisive à la mise en place de réseaux et de synergies entre les activités de divers organismes et de divers intervenants, de manière notamment à éviter la répétition inutile d'activités et à garantir la cohérence, et à la proposition d'idées de coopération technique, en s'appuyant sur des projets de coopération technique afin d'en accroître l'impact et en définissant des projets de coopération technique ne relevant pas des compétences des organisations existantes, en particulier des projets de multipartenariats. L'équipe spéciale devrait participer de façon constructive à l'élaboration de moyens permettant aux pays en développement tributaires des produits de base de tirer parti de la conjoncture favorable de façon à accroître le rôle que joue le secteur des produits de base dans la croissance économique et le développement. L'équipe spéciale contribuera donc de façon décisive à la suite à donner aux recommandations des personnalités éminentes et aux demandes de l'Assemblée générale. Son succès dépendra en grande partie de l'appui financier des gouvernements, des institutions financières internationales et d'autres organisations internationales, qu'il convient donc d'encourager.

43. D'autres faits nouveaux et initiatives concernant les produits de base ont également un rapport avec les recommandations des personnalités éminentes. S'agissant de l'efficacité des systèmes de financement compensatoire du déficit des recettes d'exportation dont l'Assemblée a fait mention, certains progrès ont été réalisés. L'incapacité à revitaliser dans le cadre du FMI un véritable système de financement compensatoire du déficit des recettes d'exportation, ainsi que l'insuffisance du système FLEX (qui remplaçait l'instrument STABEX) mis en place dans le cadre de l'Accord de Cotonou conclu par l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont suscité de fortes inquiétudes. Après avoir consulté diverses parties concernées, la Commission européenne a décidé en février 2004 de restructurer le mécanisme de compensation des recettes d'exportation (FLEX) en simplifiant les conditions à satisfaire pour en bénéficier (en envisageant par exemple d'éliminer les critères d'admissibilité relatifs à une hausse du déficit public, en proposant qu'un seuil de déclenchement préférentiel de 2 % (des recettes d'exportation) s'applique aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux États insulaires et en examinant le cas particulier des pays africains producteurs de coton). Il faudra mener des travaux plus approfondis en vue d'évaluer l'efficacité de telles approches et d'examiner les versions passées et les nouvelles possibilités de systèmes, y compris ceux qui font appel à de nouveaux instruments financiers et systèmes d'assurance des risques liés aux produits de base, ainsi que ceux qui se fondent sur des indicateurs permettant d'intervenir rapidement.

44. Le Plan d'action de l'Union européenne relatif aux chaînes de produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté, qui a été lancé en avril 2004 et dont la CNUCED a été chargée d'être l'une des organisations partenaires, est une initiative importante ayant trait aux produits de base et à certains aspects des

recommandations des personnalités éminentes[22]. La mise en œuvre de cette initiative n'a pas encore commencé, mais, une fois les préparatifs de mise en œuvre achevés, la CNUCED compte y participer pleinement dans les domaines relevant de sa compétence.

45. En conclusion, s'agissant de l'application de la résolution 58/204, des initiatives ont été prises mais il faudra attendre un certain temps avant qu'elles aient des effets importants sur la situation des pays en développement tributaires des produits de base.

46. Il convient également de noter que les activités que mène la CNUCED dans le secteur des produits de base sont étroitement liées à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement[23] (voir TD/B/51/5). Elles ont notamment trait à l'élimination des contraintes qui pèsent sur l'offre, à la diversification des exportations, au renforcement du développement institutionnel et à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, dont il est question au paragraphe 36 du Consensus de Monterrey, ainsi qu'à la stabilisation des recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base, au fait de donner aux producteurs de produits de base des pays en développement les moyens de s'assurer eux-mêmes contre les risques et au soutien des programmes de diversification des exportations dans ces pays, dont il est question au paragraphe 37. Bien que toutes les activités menées dans le domaine des produits de base présentent à cet égard un intérêt, certaines méritent tout particulièrement d'être mentionnées. Les rapports établis à l'occasion de plusieurs réunions d'experts et ceux de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base ont mis l'accent sur les obstacles et les possibilités relatifs à une plus grande participation des producteurs de pays en développement aux chaînes internationales de valeur ajoutée des produits de base[24]. Une distinction a été établie entre les conditions d'accès aux marchés qui sont soumises à des règles commerciales internationales et les conditions d'entrée dépendant de la structure des marchés. L'élimination des obstacles pesant sur l'offre et l'amélioration de la compétitivité passant par la modernisation des méthodes de travail et le respect des normes de qualité, la recherche de possibilités à exploiter et le rôle que les gouvernements ont à jouer en vue d'accroître le pouvoir d'action du secteur privé dans ces domaines ont été examinés. La CNUCED met également en œuvre un projet sur le renforcement des capacités pour la diversification et un développement fondé sur les produits

---

[22] Le texte du Plan d'action figure dans le document suivant : Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, « Chaînes de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté – Plan d'action de l'Union européenne », Bruxelles, 12.02.04, COM(2004)89 final.

[23] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe.

[24] « Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité », TD/B/COM.1/65, 19 décembre 2003; « Rapport de la réunion d'experts sur les conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement : les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA », TD/B/COM.1/66, 19 janvier 2004; « Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité », TD/B/COM.1/54, 26 novembre 2002; « Rapport de la réunion d'experts sur la diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA », TD/B/COM.1/50, 19 avril 2002.

de base financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement. Plusieurs séminaires régionaux et nationaux ont été organisés. On trouvera plus de précisions à ce sujet, y compris un grand nombre de rapports, sur le site <http://www.unctad.org/infocomm.diversification/index.htm>. Un autre projet financé par le Fonds commun pour les produits de base et consacré à « l'amélioration de la viabilité de la production de coton en Afrique de l'Ouest » vise à améliorer la compétitivité et le développement durable du secteur du coton dans les pays de cette région. S'agissant des conséquences de la baisse des recettes d'exportation, la CNUCED s'emploie, comme elle l'a fait jusqu'ici, à améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant de gérer les risques de fluctuation des prix des produits de base. Ses travaux portant sur des mécanismes novateurs de financement de la production et du commerce des produits de base ont également trait à la question.

V. Conclusions

47. Au cours des dernières décennies, les produits de base n'ont pas été une force motrice de la croissance. Les perspectives semblent s'améliorer, la demande devant, selon les prévisions, augmenter du fait de la croissance rapide, notamment dans les pays en développement. Cette conjoncture favorable pourrait permettre aux pays en développement d'accroître leurs exportations de produits de base. Afin que les effets positifs de cette évolution puissent être équitablement partagés de façon à bénéficier aux pays les plus pauvres et aux couches les plus pauvres de la population des pays en développement, des politiques et des mesures s'imposent à l'échelle nationale et internationale.

48. À l'échelle nationale, il est nécessaire d'améliorer la productivité, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les pays africains. Il faut à cette fin disposer de meilleurs services de vulgarisation, utiliser mieux et de façon plus rationnelle les moyens de production et adopter des variétés à plus haut rendement et de meilleures pratiques agricoles. Pour répondre aux exigences des marchés et accroître les rendements de production, il est nécessaire d'améliorer la qualité des produits ainsi que le contrôle de qualité. Les gouvernements ont un rôle important à jouer à cet égard, en apportant un appui aux producteurs, aux industries de transformation et aux négociants et en instaurant des conditions favorables. Pour que cela s'avère efficace, le secteur privé doit adopter des méthodes de travail modernes, indispensables à la participation aux chaînes de valeur ajoutée internationales. L'élaboration et la mise en oeuvre de mécanismes de financement novateurs faciliteraient l'obtention de ressources dans le secteur de l'agriculture. Dans les pays tributaires de produits minéraux, il importe notamment de gérer les revenus provenant de ces produits et de mieux intégrer l'exploitation minière à d'autres secteurs de l'économie, pour contribuer à la transformation structurelle menant à une économie reposant sur une plus large assise et plus diversifiée.

49. À l'échelle internationale, il faut réformer le système commercial international afin d'améliorer considérablement les débouchés qui s'offrent aux exportateurs de produits agricoles des pays en développement et de disposer, lors de l'élaboration de politiques, de suffisamment de latitude pour adopter les mesures qui s'imposent. Il y a lieu d'accorder une assistance financière et technique qui vienne appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour participer davantage au commerce international de produits de base. À cet égard, il convient de noter que les

apports de ressources des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le secteur de l'agriculture, qui représentaient 11,7 % du montant total en 1981-1982, n'en représentent plus que 5,6 % en 2001-2002[25] et qu'aucune reprise ne semble avoir lieu. Enfin, dans le cadre de l'appui international visant à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix, il convient d'adopter des systèmes de compensation des déficits de recettes qui soient opérationnels et d'une utilisation aisée.

---

[25] Annexe statistique de « Coopération pour le développement, Rapport 2003 », 12 janvier 2004, <http://oecd.org/dataoecd/52/11/1893159.xls>.